

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 10 OCTOBRE 2011

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Sont présents : M. Jacques BRAVO, M. Laurent CHABAS, Mme Pauline VERON, Mme Catherine DREYFUS-SIGNOLES, M. Xavier LAUGAUDIN, Mme Nicole AZZARO, Mme Claire MOREL (arrivée à 18h46 au point n°5), Mme Delphine BURKLI, M. Frédéric HERVO, Mme Amina BECHEUR, M. Thierry CAZAUX, Mme Flora BONNET (arrivée à 18h45 au point n°5), Mme Sophie JERA.

Est excusé : M. Jean-Jacques POUPART qui donne pouvoir à Mme Delphine BURKLI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CAZAUX ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 septembre 2011

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011 est approuvé.

INFORMATIONS PAR LE MAIRE DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GENERAL) INTERESSANT LE 9^{EME} SANS RELEVER DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Conseil Municipal

- 2011 DF 54 Communication du Maire de Paris sur les orientations budgétaires 2012.
- 2011 DAC 606 Subvention de 600 € au Comité d'Entente des Anciens Combattants du 9^{ème} Arrondissement C.E.A.C. (9^{ème}).

.../...

Conseil Général

- 2011 SGCP 6G Rapport de la Mission d'information et d'évaluation « Les personnes âgées à Paris : état des lieux et perspectives ».
- 2011 DASES 347G Subvention et convention (20 000 €) avec l'association International Visual Théâtre à Paris 9^{ème}.
- 2011 DASES 58G Subvention et convention (20 000 €) avec l'association Les Petits Bonheurs à Paris 9^{ème}.
- 2011 DASCO 55G Subventions d'un montant total de 69 302 € à divers collèges publics parisiens, dont
 - 3 826 € au Collège Paul Gauguin (modernisation de la ventilation en cuisine et mise aux normes du système de sécurité incendie)
- 2011 DASCO 56G Dotations des collèges pour 2012 d'un montant total de 15 056 673 €, dont
 - 109 054 € au Collège Paul Gauguin
- 2011 DASCO 62G Subventions d'un montant total de 433 678 € aux collèges (5ème tranche d'équipement) dont
 - 19 000 € au Collège Jacques Decour
 - 3 600 € au Collège Lamartine
 - 8 000 € au Collège Jules Ferry
- 2011 DASCO 65G Dotations complémentaires aux collèges d'un montant total de 274 400 € - 2^{ème} tranche, dont
 - 1 100 € au collège Jacques Decour
 - 1 100 € au collège Jules Ferry

M. Jacques BRAVO indique que le prochain Conseil de Paris sera consacré aux orientations stratégiques pour le budget 2012, aux travaux faisant suite au rapport du Conseil de Paris de la mission d'expertise sur les personnes âgées et leurs activités et, le mardi matin, au traitement du Conseil de la Jeunesse.

Il regrette que la délibération DAC 606 concernant le Comité d'Entente des Anciens Combattants du 9^{ème} ne soit pas arrivée dans l'ordre du jour du Conseil d'Arrondissement.

Mme Pauline VERON salue la subvention à l'association les Petits Bonheurs, récemment installée rue Duperré et qui a pour objectif d'offrir aux personnes malades du SIDA des petits bonheurs quotidiens. Elle est heureuse de l'accueillir dans le 9^{ème}.

M. Jacques BRAVO rappelle dans cet esprit l'action de l'association L'ESTRAN, rue Ambroise Thomas, qui accueille d'anciens détenus libérés dans les premiers jours de leur libération. Ces associations concentrent une générosité et un dévouement très importants.

Il se félicite que la Ville de Paris prenne en compte les demandes du 9^{ème} arrondissement, par le versement de ces subventions.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ARRONDISSEMENT

M. Jacques BRAVO rappelle le grand succès de la Nuit Blanche et annonce le lancement de la semaine de Georges Brassens pour le 30^{ème} anniversaire de sa disparition. La Mairie organise avec l'association Le Grand Pan, pour la septième fois, une reprise par de nombreux artistes de l'intégrale de son œuvre. Du 22 au 30 : concert tous les soirs à partir de 20h, du lundi au samedi, et le dimanche à 17 h.

Samedi 15 octobre : concert rock au centre Valeyre

Jeudi 20 octobre : pause piano à la Mairie.

Samedi 22 et dimanche 23 : week-end littéraire et musical de Franz LISZT.

18 octobre : réunion du Conseil de quartier Lorette-Martyrs, avec comme thème principal la qualité de l'air. Monsieur le Maire ira rencontrer les citoyens au café La Rimaudière avec Mme Claire MOREL.

Lundi 24 octobre au square d'Anvers de 14 h à 17 h, et le jeudi 27 octobre au square Montholon de 14 h à 17 h : l'Antenne Jeunes, le Centre d'Animation et le Club de Prévention viendront rencontrer des jeunes Parisiens pour présenter leurs activités et les dispositifs municipaux qui leur sont proposés.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 7 novembre.

DELIBERATION 201109.075 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} arrondissement.

M. Jacques BRAVO précise qu'il est proposé que Mme Sophie JERA remplace Mme Claire GIBault au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal, de même que dans les Conseils d'écoles, Conseils d'administration des collèges et lycées et au Conseil de l'école maternelle 5 rue Milton. Mme JERA remplacera Mme GIBault en tant que titulaire sur le lycée Lamartine et en tant que suppléante sur le lycée Condorcet. Enfin, Mme JERA remplacera Mme GIBault à la Commission d'examen des demandes de logement.

M. Xavier LAUGAUDIN se félicite de ce remplacement et rappelle que le 9^{ème} arrondissement s'honore d'avoir des Commissions mixtes, avec une participation de l'opposition, en particulier la Commission d'attribution des logements et la Commission d'attribution des places en crèche, pour une pluralité politique et une transparence effectives. Néanmoins, Monsieur le Maire reste Président de ces Commissions et les décisions finales sont de son seul ressort. Il est important d'en conserver la confidentialité jusqu'à l'annonce par Monsieur le Maire aux personnes concernées.

.../...

M. Jacques BRAVO confirme que, tant pour les attributions de logement que pour les places en crèche, la vigilance s'impose. Il souhaite que tous soient d'accord d'attendre l'achèvement du processus pour en parler à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DASCO 88 : RESSORT DES ECOLES PUBLIQUES DE PARIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Adjoint au Maire du 9^{ème} arrondissement.

M. Laurent CHABAS indique que cette délibération vise à modifier, dans des écoles publiques, les secteurs de recrutement des élèves pour la prochaine rentrée scolaire.

Les élèves sont scolarisés dans les écoles publiques en fonction de leur lieu de résidence. Les critères correspondent à la capacité d'accueil, la recherche d'un équilibre entre les effectifs, la sociologie entre les écoles et une cohérence géographique entre les maternelles et élémentaires.

Cette délibération concerne un ajustement suite aux modifications importantes votées à la création de la nouvelle école 10 rue de Clichy et à la restructuration du groupe scolaire Blanche après l'ouverture de deux classes maternelles nouvelles. Il s'agit de mettre le droit en accord avec la réalité. Cet ajustement a fait l'objet de dérogations administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DU 239 : PROROGATION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 21 RUE BLANCHE (9^{EME}).

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Conseillère de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} arrondissement.

Mme Pauline VERON rappelle que, lors de la séance de mars 2011, le Conseil de Paris a autorisé la Ville de Paris à vendre l'immeuble communal du 21 rue Blanche. L'appel à candidatures a été suivi par la signature d'un contrat de cession au profit de la société JGS INVEST. La signature de la promesse de vente devait intervenir dans un délai de quatre mois à compter de la délibération, soit avant le 29 juillet 2011. Or le 28 juillet 2011, l'acquéreur a fait savoir qu'il lui manquait l'accord pour le prêt bancaire et a demandé un délai supplémentaire.

Il s'agit, par cette délibération, de proroger ce délai jusqu'au 15 novembre, l'acquéreur ayant maintenant obtenu son prêt bancaire. La Ville n'a pas souvent réalisé ce type de vente et paye son inexpérience. Elle prévoira maintenant, dès le départ, un délai plus long sur des ventes nécessitant des prêts bancaires importants.

Mme Delphine BURKLI regrette que la Ville de Paris vende l'immeuble du 21 rue Blanche, un bien immobilier important qui aurait pu être affecté aux Parisiens. Elle ne comprend pas, compte tenu des finances de la Ville, pourquoi le brader à 5 millions d'euros quand son prix de vente peut être estimé à environ 10 millions d'euros.

.../...

De plus, après l'évacuation du squat en 2003, la nouvelle majorité avait promis pendant des années monts et merveilles pour l'affectation de cet immeuble. Mme BURKLI avait proposé un équipement culturel, un projet relayé auprès de Bertrand DELANOE et par voie de presse, en vain.

Lors du Conseil d'arrondissement de mars dernier, il avait été évoqué que, malgré la vente de cet immeuble, il restait possible d'influer sur sa destination. Sur quel fondement juridique ? Ce projet de délibération ne répond pas à cette question, mais pointe une gestion peu scrupuleuse des deniers publics et une absence de politique de préservation du patrimoine de la Ville.

Mme Pauline VERON indique que la Ville a la contrainte juridique de vendre au prix fixé par les domaines. Ce service de l'État qui fixe le prix des biens immobiliers de l'État a fixé le prix de 5 200 000 € auquel le bien a été vendu. Par ailleurs, l'immeuble est en mauvais état et d'importants travaux sont prévus, qui influent sur l'estimation du prix.

D'autre part, cet immeuble n'est pas aux normes pour accueillir du public et l'architecte des Bâtiments de France a refusé tous les projets présentés. C'est pourquoi la Ville a souhaité le vendre.

La délibération votée au mois de mars impose à l'acheteur que cet immeuble accueille un projet d'intérêt public. Il a été vendu sous cette condition et pour clore la vente, le projet de l'acheteur devra être validé par la Ville.

Ainsi, la Ville ne brade pas son patrimoine mais, au regard des multiples contraintes, a au contraire très bien géré cet immeuble.

M. Laurent CHABAS rappelle qu'il est de bonne gestion, pour une collectivité, de céder les biens immobiliers dont elle ne peut faire usage au bénéfice des Parisiens. Au 10 rue de Clichy, la Ville de Paris s'est portée acquéreur d'un hôtel particulier pour en faire une école élémentaire. La vente du 21 rue Blanche a permis d'acheter ce bien, dans une politique foncière menée pour répondre aux besoins des habitants.

Mme Claire MOREL confirme que la Ville de Paris n'a pas bradé le patrimoine puisqu'elle a respecté les prix fixés par le Domaine. La Ville de Paris n'est pas là pour alimenter la spéculation immobilière, un système qui plombe les Parisiens actuellement.

Mme Catherine DREYFUS-SIGNOLES comprend le souci de Mme BURKLI, mais espère qu'elle s'offusque également des ventes de l'État qui a largement bradé plus d'un hôtel particulier et était prêt à brader l'hôtel de la Marine.

M. Jacques BRAVO rappelle que depuis 2002, où la majorité a eu connaissance des contraintes de servitude qui pesaient sur cet hôtel ne disposant pas des entrées et sorties compatibles avec la réception du public, Monsieur le Maire a rencontré une dizaine d'acquéreurs successifs intéressés. Toutes ces propositions, relayées vers les services de la Ville, ont capoté sur le plan financier. Le problème était soit de conserver un bien en cours de dégradation, soit de trouver un repreneur crédible. Ainsi, la Ville gère bien son patrimoine, en ne conservant pas cette parcelle sans usage.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

.../...

DELIBERATION 2011 DFPE 370 : APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} arrondissement.

M. Xavier LAUGAUDIN fait part d'un projet de règlement intérieur pour l'ensemble des structures d'accueil de la Ville, pour remettre à jour celui adopté en 2003. En effet, celui-ci ne couvrirait pas les crèches familiales, les haltes-garderies et les établissements multi-accueils, aujourd'hui plus nombreux car ils permettent une plus grande flexibilité.

Il était important aussi de faire apparaître la volonté du Conseil de Paris, validée en 2008, de la création de Conseils de parents au sein des structures d'établissement recevant des enfants.

Il fallait aussi intégrer l'ensemble des recommandations formulées en juin 2009 par la Mission d'information et d'évaluation consacrée à l'engagement de la collectivité parisienne auprès des familles en matière d'accueil des enfants de moins de trois ans.

Ainsi, la refonte du règlement intérieur contient certains points structurants :

- Les principes généraux réaffirment la nécessité d'une Commission d'attribution réunie au minimum trois fois par an pour définir les grands critères d'admission et permettent à chaque mairie d'arrondissement d'adjoindre des critères complémentaires allant dans le même sens ;
- L'attribution pour plus de deux jours d'une place dans une halte-garderie passera systématiquement en Commission, évitant ainsi les places à temps plein ou mi-temps à discrétion du personnel de la crèche ;
- En cas de radiation d'un enfant d'une crèche, les parents pourront désormais exercer un droit de défense auprès de la Commission.

Ce règlement a fait l'objet de plusieurs concertations entre M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint au Maire de Paris chargé de la petite enfance et les services de la DFPE, en tenant compte des sensibilités de tous les élus et professionnels.

Mme Sophie JERA s'inquiète de l'extension du règlement aux assistantes maternelles et craint qu'il réduise la souplesse nécessaire dans les crèches, notamment en raison des plages horaires définies.

M. Xavier LAUGAUDIN se souvient qu'il ne s'agit pas, pour les associations d'assistantes maternelles de commission d'attribution de places, mais d'un contrat engageant à la fois les accueillants et les parents des enfants accueillis.

Mme Sophie JERA indique qu'en page 11 est mentionnée une amplitude horaire comprise entre 7 h 30 et 18 h 30, alors que les assistantes maternelles permettent aux professions libérales des plages horaires incompatibles avec les crèches.

.../...

M. Xavier LAUGAUDIN précise que les assistantes maternelles ne sont pas des « nounous », mais dépendent de la Protection Maternelle Infantile de la Ville de Paris. Elles ont un agrément pour recevoir des enfants et ont donc une obligation d'avoir une amplitude horaire.

M. Laurent CHABAS confirme, en tant qu'ancien président de cette Commission, que la PMI y est présente et affecte certains enfants auprès de ces personnes. Il s'agit plutôt d'une adaptation de la pratique du droit à la réalité.

Mme Pauline VERON ajoute que cette disposition vise à assurer la protection des travailleuses, leur évitant des horaires de travail fixés par les parents. C'est une avancée en termes de protection du travail.

Mme Delphine BURKLI remarque que l'année 2011 a été marquée par des mouvements de grève de personnel des crèches, y compris dans le 9^{ème} arrondissement, notamment des responsables d'établissements réclamant des adjoints. Le chapitre 7 du règlement, relatif au personnel des établissements, n'acte pas de manière pérenne le poste d'adjoint au responsable d'établissement. Elle souhaite que la Ville réponde aux revendications des responsables de crèche.

M. Xavier LAUGAUDIN précise que l'article 28 indique que le responsable d'établissement « peut, le cas échéant, être assisté d'un ou d'une adjointe qui le ou la supplée lors de ses absences ».

Ce projet de règlement intérieur a par ailleurs été validé par le Comité technique paritaire et l'ensemble des organisations syndicales auxquelles ce détail n'a pas échappé.

En outre, l'ensemble des accords liés à la vie quotidienne des établissements en termes de personnel n'a pas lieu d'être dans un règlement qui se veut large et pérenne.

M. Jacques BRAVO confirme que les assistantes maternelles ont un contrat de travail avec la Ville et qu'elles sont agréées par le département. Ce contrat de travail prévoit une amplitude maximum qui est une garantie pour elles.

Mme Sophie JERA est gênée non pas par l'amplitude, mais par le fait que les horaires sont précisés. Un horaire se terminant à 18h30 n'est pas facile pour tout le monde.

M. Jacques BRAVO enregistre les questions pour la suite des travaux du Conseil de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Jacques POUPART, Mme Sophie JERA).

DELIBERATION 2011.09.079 : EXTENSION DU CONSEIL DE PARENTS DES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE A L'ENSEMBLE DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Xavier LAUGAUDIN, Adjoint au Maire du 9^{ème} arrondissement.

.../...

M. Xavier LAUGAUDIN indique que, dès le début de la mandature en 2008, un Conseil de parents pour 5 crèches et un Conseil d'établissement pour la crèche Turgot ont été créés. Cette expérimentation devait être suivie d'un bilan.

Le Conseil de parents, qui regroupe des parents élus de plusieurs crèches, et le Conseil d'établissement, qui concerne une seule crèche, ont des objectifs communs :

- Organiser l'expression et la participation des parents dans le domaine concernant les dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants au sein des établissements de petite enfance du quartier ou de l'arrondissement ;
- Permettre et organiser la circulation d'informations entre les membres au sujet des missions ou de l'organisation et du fonctionnement, tant de l'ensemble des établissements municipaux de petite enfance que des divers équipements dédiés aux enfants et aux familles du quartier ou de l'arrondissement ;
- Instaurer et développer des échanges de pratiques entre parents et professionnels, ainsi que des échanges sur les contraintes que les uns et les autres ont à connaître, et sur les ressources du quartier ou de l'arrondissement ;
- Promouvoir la participation des parents à l'élaboration d'un projet d'établissement des structures municipales d'accueil de la petite enfance, tant sur le volet social qu'éducatif ;
- Promouvoir l'émergence d'une culture de partenariat local entre les parents, le personnel des crèches et les élus ;
- Mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif concernant les structures d'accueil de la petite enfance et leur articulation avec les autres équipements, notamment scolaires, culturels et de loisirs du quartier de l'arrondissement ;
- Susciter des rencontres et favoriser les échanges, l'entraide et les liens des parents en tant qu'usagers des structures d'accueil de la petite enfance et habitants de quartier de l'arrondissement.

Durant ces deux ans, des échanges ont eu lieu avec les parents, le personnel et le médecin de la PMI sur le personnel, le regroupement pendant les périodes de vacances, les demandes des parents pour une souplesse du système, le projet pédagogique, les problèmes d'alimentation bio, le fonctionnement de la Commission d'attribution, la grippe A,

.../...

les sectorisations, les antennes de téléphone, les tarifs, le décret Morano qui va tout à fait à l'encontre d'une qualité d'accueil de la petite enfance, l'encadrement, le rôle de la psychologue, l'intégration des enfants porteurs d'handicap, les journées pédagogiques, les travaux, les marchés et les budgets de la petite enfance. Ces deux ans d'expérience ont ainsi permis une très grande concertation entre l'ensemble des membres de la Commission et tous sont ressortis très satisfaits de l'écoute mutuelle.

À l'issue de cette expérimentation, il apparaît que le conseil d'établissement de la crèche Turgot est beaucoup plus contraignant et la recommandation unanime est donc de créer simplement un Conseil de parents pour l'ensemble des crèches de l'arrondissement.

Chacun est invité à voter l'extension de ce Conseil de parents à l'ensemble des crèches municipales de l'arrondissement. Une incitation a été lancée pour faire évoluer le cadre de convention avec les associations, pour une concertation maximale entre les parents et l'ensemble des personnes en charge de l'accueil des enfants.

M. Jacques BRAVO confirme que les résultats de cette initiative sont exceptionnels.

Mme Delphine BURKLI laisse à M. LAUGAUDIN ses appréciations sur le décret Morano qui vise à rétablir des jardins d'enfants. Elle siège à la Commission mixte sur l'attribution des places en crèche et laisse aux élus de la majorité la primeur pour annoncer la bonne nouvelle aux familles bénéficiaires d'une place en crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DDEES 266 : SUBVENTION DE 7 000 € A L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES INTERETS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2^{ÈME} ARRONDISSEMENT ET DES GRANDS BOULEVARDS (9^{ÈME}) POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2010.

Rapporteur : M. Frédéric HERVO, Conseiller du 9^{ème} arrondissement.

M. Frédéric HERVO rappelle que cette Association est conjointe au 2^{ème} et au 9^{ème} arrondissements. Ce projet s'est inscrit dans le programme « Paris Illumine Paris » qui permet de faciliter les démarches administratives des associations et de leur apporter un support esthétique et en terme d'économie d'énergie pour les illuminations réalisées.

Le montant de la subvention proposée, de 7 000 €, est identique à l'année précédente, mais en forte diminution par rapport aux années passées, avec 11 500 € en 2007. En effet, les associations, encouragées à investir dans du matériel, sont maintenant en phase d'amortissement.

M. Jacques BRAVO remarque que le compte de produits est à 18 500 € sur un total de 30 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

.../...

DELIBERATION 10. 2011 DUCT 191 : SUBVENTION DE 2 000 € A L'ASSOCIATION COMITE DES FETES ET D'ACTIONES SOCIALES DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Amina BECHEUR, Conseillère du 9^{eme} Arrondissement.

Mme Amina BECHEUR propose d'accorder un soutien à l'association Comité des Fêtes et d'Actions Sociales du 9^{eme} Arrondissement, qui mène des actions à destination des seniors du 9^{eme} arrondissement et permet de renforcer le lien social. Il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

M. Jacques BRAVO rappelle le travail remarquable et novateur de l'ancien président de l'association, Olivier HUREAU, élu de la majorité de l'époque.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DUCT 188 : SUBVENTION FONDS DU MAIRE (1.000 EUROS) A L'ASSOCIATION COMITE DES FETES ET D'ACTIONES SOCIALES DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Amina BECHEUR, Conseillère du 9^{eme} Arrondissement.

Mme Amina BECHEUR propose d'accorder également une subvention dans le cadre des subventions « Fonds du Maire » d'un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DUCT 133 : DETERMINATION DU CADRE DE REFERENCE DE LA REPARTITION DES DOTATIONS DE GESTION ET D'ANIMATION LOCALES DESTINEES AUX ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT EN 2012, EN APPLICATION DU TITRE I DU LIVRE V DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIF A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE PARIS, MARSEILLE ET LYON.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{eme} arrondissement.

M. Jacques BRAVO rappelle qu'il s'agit de déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations sur la base d'une délibération remontant à 2009, qui consiste à attribuer à chaque arrondissement une dotation forfaitaire égale, puis d'attribuer ensuite 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement et, enfin, d'attribuer 50 % des crédits en fonction de critères sociaux-économiques, à raison de 40 % selon le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu et de 10 % au prorata des effectifs scolaires du 1^{er} degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire, ce qui n'est pas le cas du 9^{eme}.

Comme l'année précédente, s'ajoutent à cette dotation les crédits destinés aux Conseils de quartier, de 3 306 € par Conseil de quartier.

Mme Delphine BURKLI demande si les crédits d'animation locale du 9^{eme} sont en hausse, stables ou en baisse.

M. Jacques BRAVO confirme que le 9^{eme} arrondissement bénéficie de la stabilité.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2011 DUCT 134 : INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DONT LES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT ONT LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} arrondissement.

M. Jacques BRAVO mentionne l'inventaire complet en annexe, qui indique la totalité des 61 équipements de proximité du quartier.

Mme Delphine BURKLI interpelle les élus sur l'état de décrépitude de l'espace central du square Anvers et de la saleté, conjuguée aux problèmes de sécurité, du square Montholon, tous deux à la charge du 9^{ème} arrondissement.

M. Jacques BRAVO rappelle qu'il est totalement mobilisé sur cette situation et y reviendra, mais que la présente délibération porte sur l'inventaire des équipements du 9^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION V201109.085 : VŒU PRESENTE PAR MME PAULINE VERON, CONSEILLERE DE PARIS, ADJOINTE AU MAIRE DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT, DELEGUEE A L'URBANISME, A L'HABITAT, AUX DEPLACEMENTS ET AUX TRANSPORTS, RELATIF A L'ENVAHISSEMENT DE CERTAINES RUES DU 9^{ème} PAR LES AUTOCARS DE TOURISME, AU NOM DE LA MAJORITE MUNICIPALE.

Rapporteuse : Mme Pauline VERON, Conseillère de Paris, Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO évoque une promenade, deux semaines plus tôt, où il a vu 11 autocars de tourisme garés devant les Galeries Lafayette, au bas de la rue Lafayette, et à l'angle du boulevard Haussmann, et salue le vœu opportun de Mme VERON.

Mme Pauline VERON souligne la nette dégradation dans le 9^{ème} arrondissement due à l'envahissement par les autocars de tourisme qui stationnent illégalement sur le boulevard de Clichy-Rochechouart et envahissent le quartier des grands magasins, en raison d'une augmentation explosive du tourisme notamment chinois depuis un an. Ce tourisme, positif d'un côté, est destiné aux touristes qui visitent rapidement Paris pour la première fois.

La difficulté dépasse le 9^{ème} arrondissement et concerne l'organisation du tourisme à Paris, en nette augmentation. Les tour-operators annoncent 120 autocars par jour d'ici à fin 2011 aux Galeries Lafayette pour la clientèle asiatique, contre 70 à Pâques l'an dernier.

Le vœu proposé a pour objectif de constituer un groupe de travail avec les différents interlocuteurs concernés pour essayer de trouver une solution rapide mais durable, avec une réflexion plus complète sur l'organisation du tourisme à Paris. Mme Pauline VERON donne lecture du vœu :

- « Considérant que le quartier des Grands magasins dans le 9^{ème} arrondissement, premier centre commercial à ciel ouvert d'Europe, accueille déjà en moyenne 600 000 personnes par jour dans un périmètre restreint, compris entre l'Opéra, la gare Saint-Lazare et la rue de la chaussée d'Antin ;
.../...

- Considérant que, depuis plusieurs mois, ce quartier connaît une augmentation importante de sa fréquentation par les touristes étrangers qui s'y rendent essentiellement en autocars ;
- Considérant que la mairie du 9^{ème} arrondissement, à l'occasion de la transformation de la ligne de bus 26 en Mobilien 26, a inversé le sens de circulation des rues de Mogador et de la Chaussée d'Antin, afin de fluidifier la circulation automobile dans ce quartier extrêmement dense dans la journée et que, dans le même objectif, une zone semi-piétonne va être créée rue Joubert à compter du 17 octobre prochain ;
- Considérant que la création par le magasin des Galeries Lafayette, côté rue de la chaussée d'Antin, d'un espace de vente plus particulièrement dédié à ces touristes a pour conséquence que la plupart des autocars empruntent la rue de la Chaussée d'Antin pour y déposer les clients et, le plus souvent, y stationnent illégalement en double file, voire en triple file pendant de longues durées ;
- Considérant qu'actuellement, déjà environ 70 autocars par jour desservent le magasin et que c'est 110 à 120 autocars par jour qui y sont attendus d'ici la fin de l'année 2011 ;
- Considérant qu'une réunion sur place au printemps dernier, réunissant un représentant des Galeries Lafayette, la Direction de la voirie et des déplacements et la Mairie du 9^{ème} arrondissement n'a pas permis de trouver de solution efficace afin de résoudre les nuisances énormes que ce trafic engendre pour le quartier ;
- Considérant que la préfecture de police et le commissariat du 9^{ème} ont été alertés de cette situation par le Maire du 9^{ème}, sans que cela s'améliore nettement ;
- Considérant que, par ailleurs, d'autres quartiers du 9^{ème}, comme les boulevards de Clichy et de Rochechouart, sont à nouveau envahis par les autocars, et je signalerai également la rue Blanche, alors qu'à l'occasion du réaménagement de Clichy-Rochechouart, des solutions avaient été trouvées et des engagements pris, afin que le stationnement sur la voie publique des autocars cesse.

Le Conseil du 9^{ème} arrondissement émet le vœu que :

1. Des aires de pose et de dépose soient aménagées à proximité de l'Opéra rapidement, afin d'empêcher les autocars de stationner illégalement rue de la Chaussée d'Antin, boulevard Haussmann et rue Lafayette ;
2. Qu'un groupe de travail soit constitué le plus tôt possible afin de trouver une solution pérenne aux problèmes associant des représentants de la Mairie de Paris, de la Mairie du 9^{ème} arrondissement, des services de la Ville, de la Préfecture de Police, des professionnels du tourisme et des représentants des Galeries Lafayette ;
3. Que la Préfecture de Police accentue son contrôle et la verbalisation des autocars de tourisme qui stationnent de façon illicite sur les boulevards de Clichy et de Rochechouart. »

.../...

Mme Delphine BURKLI s'étonne de cette initiative. La majorité est au pouvoir depuis plus de dix ans à Paris et une politique alliant la nécessaire qualité de vie des riverains et la vocation touristique de Paris est toujours attendue. 50 % du chiffre d'affaires des Galeries Lafayette aujourd'hui est réalisé par les Chinois. Elle demande quelle politique a été mise en place pour encourager les cars de tourisme à déposer leurs clients aux portes de Paris. Il n'existe ni navette, ni zones de stationnement aux portes de Paris. La police doit faire respecter le stationnement des autocars et verbaliser les abus, mais ne peut définir une politique dans ce domaine. Elle est prête à participer à un groupe de travail mais c'est à la municipalité de conduire sa politique touristique, de trouver des partenariats avec les voyagistes et de mettre en place des moyens globaux adaptés.

Mme Pauline VERON précise que la Ville de Paris a une bonne politique en direction du tourisme, Paris restant la première destination touristique du monde. Le problème des autocars et l'importante fréquentation du métro par les groupes de touristes sont parfois difficilement conciliables avec la vie quotidienne des Parisiens, mais la Ville est néanmoins fière d'accueillir autant de touristes étrangers.

De nombreux aménagements ont été réalisés dans la mandature précédente, mais le tourisme chinois crée une situation nouvelle et il est normal d'adapter la politique en direction du tourisme à cette situation évolutive.

La politique mise en place ces dix dernières années est une des meilleures menées par la municipalité. Paris est reconnu dans le monde entier pour son tourisme et ses autocars. Toutefois, la vigilance est requise en permanence et c'est l'objet de ce vœu.

Mme Nicole AZZARO confirme les efforts accomplis pendant la mandature précédente et le relâchement actuel de la part des autocaristes qui ne respectent pas les règles et stationnent en laissant les moteurs tourner dans les zones de pose et de dépose.

Les Parisiens récoltent les bénéfices et subissent aussi les nuisances de cette énergie commerciale. Un groupe de travail est une bonne proposition, déjà engagée par M. Denis BAUPIN, mais non suivie par Mme Annick LEPETIT. Elle regrette que ce groupe de travail n'ait pas été maintenu, avec une politique plus volontariste.

Mme Catherine DREYFUS-SIGNOLES pense que ce problème des autocars pose en réalité le problème global des transports à Paris et en Ile-de-France.

La Ville a réalisé un travail important avec l'Office de Tourisme et les musées pour mettre en place des pass-métro, RER et autobus pour les touristes. Cette politique, relativement récente, doit être poursuivie. Par ailleurs, les voyagistes et les tour-operators forment un lobby puissant et difficile à gérer.

Mme Nicole AZZARO évoque l'importance du tourisme pour Paris et les propositions de pass-touristiques dans le cadre du plan Climat, avec des réductions pour les touristes qui viendraient en train et se déplaceraient ensuite en métro.

.../...

M. Frédéric HERVO rappelle les partenariats établis dans le précédent mandat avec des établissements et des voyagistes, avec des zones de stationnement pour les autocars aux portes de Paris. Toutefois, il constate aujourd'hui l'augmentation de fréquentation et les nouveaux comportements sans gêne de certains tour-operators, qui intègrent la sanction des verbalisations dans le tarif facturé.

Des solutions de plus grande ampleur sont nécessaires, un travail de fond avec l'ensemble des partenaires pour résoudre ces problèmes importants signalés de manière récurrente par les riverains et leurs associations.

Mme Sophie JERA demande quels sont les gains de temps sur la ligne depuis la mise en route du Mobilien.

Mme Pauline VERON précise qu'une réunion de bilan est prévue d'ici la fin de l'année et fera part au Conseil de ses délibérations.

M. Jacques BRAVO remarque qu'au Conseil de Paris, une partie de l'opposition municipale répète à chaque séance que Paris va mal et que le tourisme s'étiole. Les faits contredisent ces affirmations. Le chiffre d'affaire annoncé l'an dernier par le Président des Galeries Lafayette comme en chute, était en définitive en hausse de 27 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le vœu à l'unanimité.

* *
*

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Thierry CAZAUX